

PROVINCE DE QUÉBEC
Village de Price

Procès-verbal d'une séance extraordinaire du conseil municipal tenue à l'Hôtel-de-ville, jeudi le 4 octobre 2018 à 19 heures à laquelle sont présentes mesdames Nancy Banville, Nancy Dubé et Lise Lévesque, conseillères et sont présents messieurs Mathieu Gagné et Michel Imbeault, conseillers sous la présidence de monsieur Bruno Paradis, maire.

L'absence de monsieur Ghislain Michaud est motivée.

Cette séance est convoquée par monsieur Yves Banville, directeur général et l'ordre du jour est le suivant :

Ordre du jour :

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour
 2. Acceptation de la soumission pour les infrastructures souterraines et voirie des rues Oscar-Fournier et Saint-Paul.
 3. Vente du lot numéro 6264 551 à monsieur Jérôme Dupont.
 4. Accepter la soumission d'Automation d'Amours pour un « Drive » de 40HP au montant de 8000,\$ + taxes pour la station de pompage #2
 5. Période de questions
 6. Levée de l'assemblée
-

1. **Lecture et adoption de l'ordre du jour :**

2018-195

Il est proposé par Nancy Banville, appuyé par Nancy Dubé et résolu unanimement que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

Adopté

2. **Acceptation de la soumission pour les infrastructures souterraines et voirie des rues Oscar-Fournier et Saint-Paul :**

2018-196

CONSIDÉRANT que la municipalité du Village de Price a une somme de 741 065 \$ disponible pour sa programmation des travaux TECQ 2014-2018;

CONSIDÉRANT que la municipalité du Village de Price a fait un appel d'offres sur le SÉAO sous le numéro 9065_005 ayant pour titre « *Infrastructures souterraines et voirie des rues Oscar-Fournier et Saint-Paul* »;

CONSIDÉRANT que la municipalité du Village de Price a reçu trois soumissions et que ceux-ci ont été analysées et vérifiées de leur conformité en fonction des exigences de l'appel d'offres par le service de génie municipal de la MRC de la Mitis;

CONSIDÉRANT que le service de génie municipal de la MRC de la Mitis recommande l'octroi du contrat au soumissionnaire ayant présenté le meilleur prix soit, les Excavations Léon Chouinard et fils Ltée.

EN CONSÉQUENCE il proposé par Lise Lévesque, appuyé par Mathieu Gagné et résolu unanimement d'octroyer le contrat aux Excavations Léon Chouinard et fils Ltée, pour un montant total de **914 399.19 \$** taxes incluses.

Adopté.

3. **Vente du lot numéro 6 264 551 à monsieur Jérôme Dupont :**

2018-197

CONSIDÉRANT que monsieur Jérôme Dupont désire faire l'acquisition d'une partie de terrain appartenant à la municipalité du Village de Price situé en arrière de l'ancien curling sur la rue William-Evan-Price;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Price est prête à vendre à M. Jérôme Dupont le terrain possédant le numéro de lot 6 264 551 d'une superficie de 1 610,8 mètres carrés;

Aux conditions de vente suivantes :

- Le prix de vente est fixé à 1,00 \$/pied carré;
- Le délai de construction est 1 an après la signature de l'acte de vente du terrain;
- Le délai pour l'aménagement du terrain est de 2 ans après la signature de l'acte de vente du terrain.

Advenant le non-respect des conditions de vente, la municipalité du Village de Price se réserve le droit de reprendre possession du terrain moyennant le remboursement de 50% du prix de vente;

CONSIDÉRANT que Messieurs Bruno Paradis, maire et Yves Banville directeur général sont autorisés à signer l'acte de vente pour et au nom de la municipalité du Village de Price. Les frais d'arpentage et de notariat sont au frais de l'acheteur.

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Michel Imbeault, appuyé par Mathieu Gagné et résolu unanimement d'autoriser la vente du terrain à monsieur Jérôme Dupont. De plus, la municipalité du Village de Price autorise M. Dupont à faire les travaux qu'il juge nécessaire sur le terrain en question.

Adopté

4. **Dépôt d'une soumission d'Automation d'Amours pour un « Drive » de 40HP au montant de 8000,\$ + taxes pour la station de pompage numéro 2 :**

2018-198

Il est proposé par Lise Lévesque, appuyé par Michel Imbeault et résolu unanimement d'autoriser l'achat d'un « Drive » pour la station de pompage numéro 2, auprès de Automation d'Amours et ce, au montant de 8000,\$ plus les taxes.

Adopté

5. **Période de questions :**

6. **Levée de l'assemblée :**

Monsieur Michel Imbeault propose la levée de l'assemblée à 19h17.

BRUNO PARADIS, maire

Yves Banville, dir.gén.

Attestation :

Conformément à l'article 142 du Code Municipal, je, Bruno Paradis, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.